

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 81**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

**Du mardi 18 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Modification du tableau des effectifs**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la partie législative du Code Général de la Fonction Publique, prise en application de l'article 55 de la loi de transformation de la fonction publique et à la suite de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022,*

*Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et de l'établissement,*

**CONSIDÉRANT** *qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire :

- Suite à un changement de missions par un agent de la filière administrative et vu que la réaffectation est permanente, il y aura intégration dans la filière technique d'où la création d'un poste d'adjoint technique,

- Suite à la mutation de l'attaché de conservation du patrimoine dans une autre collectivité, à compter du 08 Août 2022, le poste devient vacant,

- Suite à la mutation du gardien-brigadier dans une autre collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le poste devient vacant.

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
<b>TITULAIRES</b>					
<b><u>Filière administrative</u></b>					
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1		1
Adjoint administratif	C	4	3		1
<b><u>Filière technique</u></b>					
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1			1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3			3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	11		1
Adjoint technique	C	5	4		1
<b><u>Filière culturelle</u></b>					
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1			1
Assistant de Conservation	B	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	2	1		1
<b><u>Filière police municipale</u></b>					
Brigadier-chef principal	C	1			1
Gardien Brigadier	C	2			2
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>16</b>

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous :


Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
<b>TITULAIRES</b>					
<b><u>Filière administrative</u></b>					
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1		1
Adjoint administratif	C	4	3		1
<b><u>Filière technique</u></b>					
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1			1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3			3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	11		1
Adjoint technique	C	5	4		1
<b><u>Filière culturelle</u></b>					
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1			1
Assistant de Conservation	B	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	2	1		1
<b><u>Filière police municipale</u></b>					
Brigadier-chef principal	C	1			1
Gardien Brigadier	C	2			2
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>16</b>

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,



Madame Amélie MOLTER




André NOIROT